

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

A 78668

Optique Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule :

1692

Société :

RAM

Retraitee

LAÏLA

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

BOUAB

Date de naissance :

02/03/1952

Adresse :

Résidence Mansbey Imm. RS Appt 15
3^{eme} étage Mansouria

Tél. :

0663442495 Total des frais engagés : 1191,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Docteur RIAHI Mourad
Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologique
Chirurgie de la main et des articulations
Bld. de la Résistance n° 161 (à côté de Cafe Lausanne)
Hassania 1 - Mohammédia
Cabinet: 05 23 26 20 21 Urgences: 06 66 11 63 64

Boouab Laïla

Age: joint enfant

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté : Lui-même joint enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la cause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Mohammédia
Signature de l'adhérent(e) : *Caelys*

Le 09/10/2023

EZOUZO 130 21



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature attestant le Paiement du
04/10/23	G	3009	Docteur RIAHI Mourad Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologique Chirurgie des articulations Rue de la Révolution n° 16/18 côté de Café Lausanne Hassania - Mohammédia	INP : Date : 05/23/2021. Numéros : 05 88 11 63

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie RIBATIC Route Coutière Rabat Mimoza - Mohammédia Tél : 05 23 43 00 47	04/10/23	891,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

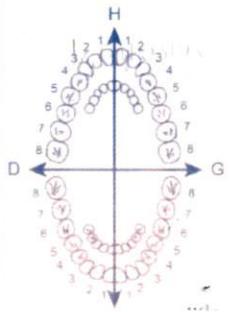
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

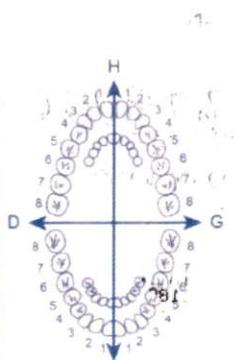
Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

DEBUT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	26533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

مصحة ميموزا - المحمدية

Clinique Les Mimosas Mohammedia

T. 895,00
Mohammedia, Le : 04/10/23 المحمدية، في:

Nom et Prénom: BOUAB Laïla

42,00

1/ Kalesk

20



plt 10j

60,00

1 gel (1)

2/ Resodyl crème plt 15j

28,00 x 2 - 1 app x 2 (1)

3/ Nodol cédarine plt 10j

188,00 x 3 - 1 cp x 3 (1)

4/ Pic's cédarine 300

169,00 1 gel (1)

710360ais

5/ Delicox

90

1 cp (1)

Docteur RIABI Mourad
Spécialiste en chirurgie orthopédique et traumatologique
Chirurgie des os et articulations
Bd de Hassan II, 101 (la zone de Café Lausanne)
Hassan II - Mohammedia
Téléphone: 05 23 28 20 21 - Urgences: 06 66 11 63 64

? Dépo - medrol 80 mg / ml

n° 01

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

PIASCLEDINE® 300MG

Boîte de 30 gélules

Distribué par Sothema-Bouskoura

PPV : 188,00 DHS



6 118001 072644

NO - DOL CODEINE

CP B20

P.P.V : 28DH00



LOT : 28E002
PER : 31/2028

O

NO - DOL CODEINE

CP B20

P.P.V : 28DH00



LOT : 28E002
PER : 31/2028

O

KALEST 20 mg

Oméprazole (DCI)

14 gélules



6 118000 340058

LOT : 0120
PER : 08/25
PPC : 60.00DH



6 111932 943953

DOLICOX 90 mg

Etoricoxib

14 Comprimés pelliculés



6 118000 041955

PPV : 169DH00
PER : 05/26
LOT : M1716-2

LOT 220651
EXP 10/2024
PPV 42.00DH